

INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES

2010/2011

A PARTIR DU LUNDI 28 JUIN 2010

Comme chaque année, le **Conseil Général des Bouches-du-Rhône met en place un service de navettes pour les jeunes collégiens et lycéens** se rendant sur Marseille, la Ciotat, Aix-en Provence, Saint Maximin ou autres départements.

Afin de simplifier le fonctionnement de la billettique, le Service Transports Scolaires confectionnera cette année **une nouvelle carte pour chaque élève inscrit**. Celle-ci comportera un **contrat scolaire 2010/2011 valable du 02 Septembre 2010 au 2 Juillet 2011**.

1/ Pour les premières inscriptions

Afin de permettre la fabrication et la remise des titres le plus tôt possible, je vous invite dès que vous connaîtrez l'orientation de votre enfant, de venir l'inscrire muni d'une photo, du certificat de scolarité ou une attestation de pré-inscription (document provisoire) d'un chèque libellé à l'ordre du trésor public.

2/ Pour les renouvellements

Vous devez vous munir de votre ancienne carte ainsi que de son étui afin que nous puissions les restituer au Conseil Général, du certificat de scolarité ou attestation de pré-inscription ou dernier bulletin scolaire, d'un chèque libellé à l'ordre du trésor public.

3/ Pour les Indemnités Kilométriques

1 certificat de scolarité ou l'attestation de pré-inscription, 1 chèque libellé trésor Public de 10 €, 1 RIB ou 1 RIP.

4/ Pour les élèves bénéficiant de la SNCF (renouvellement ou 1^{ère} inscription) venir retirer un dossier qui doit être rempli par l'établissement **avant le 30 juin 2010**.



**Les inscriptions se termineront
le 30 septembre 2010**

Plus aucune inscription ne sera prise à partir du 01/01/2011

Frais d'inscription :

10 € pour tout dossier boursier ou non jusqu'au 30 septembre 2010.

30 € du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010.

90 € si l'élève utilise la RTM SAUF Boursiers

**Contact : Mme ARCANGELI - Service Transports scolaires de
la Mairie d'Auriol de 8h à 12 h – 04 42 04 70 06**